



**PRIÈRE**

**DIX HEURES**

L'Assemblée convient de procéder au débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi 225.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. SWAN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 225 — *Loi modifiant le Code des droits de la personne (caractéristiques génétiques)/The Human Rights Code Amendment Act (Genetic Characteristics)*.

Le débat se poursuit.

M. EWASKO, M. le *ministre* PEDERSEN ainsi que MM. SMITH (Southdale), YAKIMOSKI, SARAN et LINDSEY interviennent. M. HELWER exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

---

L'Assemblée permet la reprise du débat sur la proposition présentée par M<sup>me</sup> FONTAINE :

Proposition n° 15 : Protection et promotion des services en français

Attendu :

que le gouvernement provincial a réduit les services en français dans l'ensemble de la province, notamment dans le domaine des soins de santé, ce qui nuit à l'accès des familles francophones aux services de première ligne auxquels elles ont droit, au maintien de leurs droits langagiers et à la préservation au Manitoba de communautés francophones dynamiques et robustes;

que le gouvernement provincial a fermé la clinique express bilingue de Saint-Boniface qui offrait activement en français des services de soins de santé essentiels aux familles et aux aînés du quartier;

que le gouvernement provincial a diminué de presque 60 000 \$ le financement affecté au foyer de soins personnels Actionmarguerite et qu'il a ainsi réduit le soutien accordé aux soins de qualité destinés aux aînés de Saint-Boniface;

que le gouvernement provincial ferme trois salles des urgences à Winnipeg, ce qui a pour effet d'accroître la pression sur la salle des urgences de l'Hôpital Saint-Boniface et d'augmenter les temps d'attente des familles de Saint-Boniface;

que l'accès à l'éducation en français fait la fierté de la communauté francophone et souligne l'histoire de sa lutte pour défendre ses droits linguistiques et que les compressions du gouvernement provincial démontrent qu'il mésestime l'importance de l'éducation en français au Manitoba;

que le gouvernement provincial a éliminé le poste de sous-ministre adjoint au Bureau de l'éducation française, ce qui nuit à la capacité du Bureau de soutenir fermement l'éducation en français;

que les compressions du gouvernement provincial ont entraîné une augmentation de 6,6 % des frais de scolarité au niveau postsecondaire parmi les universités manitobaines, notamment l'Université de Saint-Boniface, et que le gouvernement provincial a éliminé le remboursement de l'impôt sur le revenu qui aidait les nouveaux diplômés à rembourser leurs prêts étudiants et à faire carrière au Manitoba;

que le gouvernement provincial a réduit de plus de 50 000 \$ le financement accordé au Centre Flavie-Laurent qui permettait aux familles à faible revenu de Saint-Boniface et du quartier est de Winnipeg de se procurer plus facilement des articles ménagers, des meubles, des vêtements et d'autres nécessités;

que le projet de loi 8 du gouvernement provincial, qui est de nature régressive, limiterait considérablement le revenu des journaux communautaires, notamment ceux publiés pour la communauté francophone;

que le gouvernement provincial a sabré dans le financement accordé au World Trade Centre et au Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à abolir les compressions qu'il a imposées au chapitre des soins de santé, de l'éducation et des services communautaires offerts en français et à faire des investissements concrets qui accroissent la vitalité des communautés francophones de la province, autant aujourd'hui que demain.

Le débat se poursuit.

MM. TEITSMA et FLETCHER, MM. les *ministres* FRIESEN et WISHART ainsi que MM. ALLUM et HELWER interviennent. M. le *ministre* PEDERSEN exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

---

**TREIZE HEURES TRENTE**

M<sup>me</sup> la *ministre* STEFANSON dépose le rapport annuel de la Commission des droits de la personne du Manitoba pour l'année se terminant le 31 décembre 2017.

(Document parlementaire n° 68)

M. le *ministre* FRIESEN le rapport annuel de la Régie de retraite de la fonction publique pour l'année se terminant le 31 décembre 2017.

(Document parlementaire n° 69)

---

**Jeudi 21 juin 2018**

---

L'Assemblée permet à M<sup>me</sup> CLARKE, *ministre des Relations avec les Autochtones et le Nord*, de faire une déclaration au sujet de célébration de la Journée nationale des peuples autochtones.

M<sup>me</sup> FONTAINE et, avec le consentement de l'Assemblée, M<sup>me</sup> KLASSEN font des observations sur la déclaration.

---

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M<sup>me</sup> la *ministre* STEFANSON, M<sup>mcs</sup> MARCELINO (Logan), GUILLEMARD et KLASSEN ainsi que M. YAKIMOSKI font des déclarations de député.

---

Présentation et lecture d'une pétition :

M. FLETCHER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que le site de l'aréna Vimy ne serve pas de centre de désintoxication et à ce que les terres publiques longeant le ruisseau Sturgeon et servant de parc et de site récréatif à l'intention du public (notamment en tant que partie importante du sentier Sturgeon Creek Greenway et de l'écosystème du ruisseau Sturgeon) conserve la désignation actuelle de zonage loisirs et parcs PR2 accordée au 255, avenue Hamilton, soit l'emplacement de l'aréna Vimy, et à entretenir ces terres afin qu'elles demeurent ainsi désignées. (E. Reid, C. Reid, R. Pascal et autres)

---

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

---

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger